

ABONNEMENT.

SAUMUR	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 FÉVRIER

## UNE ÉMEUTE POUR RIRE

Les élections sont proches: on n'en saurait douter; car, lundi, M. Jules Ferry a donné la représentation d'une émeute énergiquement réprimée sur la place même de l'Opéra. Les journaux ministériels racontent que le spectacle était terrible, qu'il y a eu une charge de cavalerie sur les boulevards, une bousculade où deux dames ont perdu leur chapeau et M. Camescasse, préfet de police, tout son sangfroid. On ajoute même que plusieurs vitres ont été brisées, une boulangerie pillée et une boutique d'armurier envahie.

Ce qui paraît certain, c'est que l'émeute dont on fait tant de bruit a tout l'air d'avoir été faite par M. Jules Ferry. On pourrait dire que ça été une émeute sans émeutiers, si les sergents de ville et la garde républicaine n'avaient réellement troublé l'ordre de la rue, pour nous faire croire que M. Camescasse ne les avait pas dérangés pour rire.

Voici cette aventure :  
Les anarchistes, pour essayer leurs forces, avaient annoncé bruyamment qu'ils se réuniraient en meeting sur la place de l'Opéra. Pure fanfaronnade, mais excellent prétexte, pour M. Jules Ferry, de montrer à la France qu'il a une poigne d'acier. Les anarchistes ne sont pas venus place de l'Opéra, mais M. Jules Ferry a pourvu. L'émeute a eu lieu quand même. Rochefort, dans l'*Intransigeant*, la décrit exactement :

« Des anarchistes, réunis place de l'Opéra, se sont rués sur la foule, ont cassé les carreaux d'un certain nombre de magasins, renversé et brisé plusieurs tables du café Napolitain. Seulement, pour mieux frapper de terreur la population, ces anarchistes étaient les uns à cheval et vêtus en uniformes (évidemment volés) de gardes républi-

cains, les autres habillés en sergents de ville.

» Un anarchiste très-connu, nommé Camescasse, fils du célèbre assassin de ce nom qui a, au coup d'État, présidé des commissions mixtes, commandait la bande et a donné lui-même le signal du pillage et de la destruction des propriétés. Ce misérable a pu s'enfuir; mais on sait son adresse et tout fait espérer qu'il sera arrêté demain.

» Du reste, le propriétaire du café Napolitain, dont il a détérioré la devanture, lui intente, dit-on, un procès et se porte partie civile.

» Ce Camescasse était assisté d'un autre anarchiste, surnommé « l'Emallé », nous ne savons pourquoi, et dont le véritable nom est Waldeck-Rousseau. Celui-là a la spécialité de rédiger des ordres du jour incendiaires, qu'il fait lire dans les réunions par des hommes qu'il va recruter dans les carrières d'Amérique ou dans les fours à plâtre, et auxquels il donne trois francs pour crier dans la rue :

« Mort aux sergots ! Allons piller les boulangeries ! »

Des ouvriers qui ont faim et un gouvernement qui se rit de leurs souffrances, brave leur colère, au point de les exciter à l'émeute; telle a été le spectacle que M. Jules Ferry a voulu donner, lundi, à la France. C'est scandaleux et maladroit.

Le ministère n'y saurait rien gagner. Nul ne croira à une énergie qui ne s'exerce que contre des passants inoffensifs, et beaucoup de républicains optimistes penseront que si l'anarchie n'était pas à craindre sous la République, M. Jules Ferry, quelle que soit son impudence, n'oserait déployer contre elle tant de cavalerie et de police. Il a provoqué l'émeute sans faire croire à personne qu'il soit capable de l'écraser.

Tel est le résumé de la journée de lundi, qui s'est écoulée sans que le moindre incident pût justifier la mauvaise charge imaginée par M. Jules Ferry. J. D.

Journal d'Indre-et-Loire.)

## Chronique générale.

La commission de l'armée a entendu hier le rapport de M. Ballue sur le contre-projet du général Lewal.

L'accord s'est établi entre le rapporteur et le ministre de la guerre, au sujet de l'incorporation totale du contingent annuel.

On a décidé l'incorporation totale de tout le contingent pendant les trois années de service.

Malgré cette incorporation des trois contingents, il y aurait une légère économie sur l'incorporation telle qu'elle était proposée par le ministre avec une quatrième année de service.

Il y a donc sur ce point accord complet entre la commission et le ministre.

Quant à la question de la taxe militaire, réservée à la dernière séance, la commission, qui l'avait adoptée, est revenue sur sa décision devant la difficulté de trouver une assiette à l'établissement de cet impôt.

Les uns voulaient prendre pour base le revenu mobilier, les autres la cote personnelle.

En présence de cette difficulté, la commission s'est ajournée à vendredi pour la trancher.

Samedi, le rapport sera déposé et M. Ballue doit demander la mise à l'ordre du jour de la discussion aussitôt après celle des céréales.

Dans le cas où M. Ballue ne ferait pas cette démarche, M. Lockroy est décidé à la faire.

Voici quelques nouveaux détails sur le meeting de la place de l'Opéra :

Le préfet de police, désireux de justifier l'importance des mesures prises par le gouvernement, donne l'ordre aux troupes de charger la foule qui avait occupé le boulevard des Capucines.

Pour cette dernière opération, les agents de police et les gardes municipaux à pied et à cheval se mettent en mouvement.

En peu d'instants, le boulevard est rendu libre. De tous côtés les passants sont frappés, foulés aux pieds, un enfant est dit-on écrasé, les tables des cafés sont renversées.

Le tohu-bohu est général, on ne voit que gens effarés qui se sauvent où ils peuvent.

Les dernières boutiques restées ouvertes sur le boulevard se ferment précipitamment.

Les agents opèrent encore plusieurs arrestations. Pour être désigné à leur attention il suffit d'avoir une blouse, une casquette ou des vêtements peu luxueux.

Tout travailleur est aujourd'hui pour les républicains un ennemi avéré de la République et par cela seul mérite la prison.

A la suite de la charge faite sur le boulevard, les troupes sont revenues sur la place de l'Opéra, se sont reformées et ont regagné leurs casernements.

Seuls, les gardiens de la paix sont demeurés sur le milieu de la place.

Vers neuf heures du soir, une assez grande affluence a de nouveau stationné sur le boulevard.

Une femme a été renversée par une voiture dont les roues lui ont passé sur le corps.

Quelques instants après, l'arrivée au grand trot d'une voiture de maître a provoqué l'exaspération de la foule qui l'a entourée à l'entrée de la rue de la Paix.

On s'apprêtait à faire un mauvais parti au cocher quand les agents sont intervenus.

Pendant toute la soirée, de nombreux groupes se sont formés place de la République. Plusieurs arrestations y ont été faites.

Une bande venue du boulevard Poissonnière est arrivée jusqu'à la place où elle a été dispersée par les brigades d'agents de police.

A la suite de tous les incidents de la journée, les groupes socialistes dissidents qui s'étaient refusés à prendre part à la manifestation ont communiqué à la presse le manifeste suivant :

« La commission des ouvriers sans travail, bien qu'étrangère à l'organisation du meeting de la place de l'Opéra,

68 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

### CHAPITRE IX

LA CACHETTTE MYSTÉRIEUSE (suite).

— Quel fou! s'écria Bonvous sitôt que la porte fut refermée. A quoi ai-je pensé en faisant venir ce charlatan? Fort heureusement, rien n'est perdu.

Il se tourna vers son fils :  
— Viens ici, Auguste. Tu vas m'aider à transporter Rouget.

— Transporter Rouget! Où cela, mon père?

— Tu vas le voir. Il ne peut rester ici. Je tremble à tout instant que les gendarmes n'arrivent, et je l'ai déjà dit, je ne veux pas que Rouget soit arrêté chez moi. Nous allons le mettre en lieu sûr.

Auguste, fort intrigué, n'osa plus interroger son père, et se prépara à l'aider.

Bonvous enveloppa le braconnier dans deux ou trois couvertures qu'il attachait aux deux extrémités, en ne laissant qu'un étroit passage pour la respiration. Encore prit-il la précaution de couvrir ce

passage d'un mouchoir léger.

Le braconnier fit entendre quelques gémissements, mais ne se réveilla pas.

Alors le fermier saisit les couvertures du côté de la tête, Auguste du côté des pieds, et tous les deux sortirent en marchant avec prudence.

La nuit était fort belle. La lune brillait d'un pur éclat, et ses rayons illuminaient le sol et les arbres. Le froid était vif, mais supportable, parce que le vent était tombé.

Bonvous et son fils se dirigèrent vers la grande étable, située au nord du logis. Cette étable avait été disposée au centre d'un vieux bâtiment qui formait autrefois, selon toute apparence, le corps principal de l'habitation.

Les bœufs, étendus sur leur litière, dormaient de ce lourd sommeil qui offre une si étrange solennité.

A l'extrémité de l'étable, les fermiers déposèrent doucement leur fardeau.

— Est-ce ici que vous aller cacher Rouget? demanda curieusement Auguste.

Bonvous ne répondit pas, mais il se pencha sous un des râteliers garnis de foin, avança la main droite, et, se traînant sur le ventre, disparut.

Auguste eut un frisson, mais il n'osa ouvrir la bouche. Jamais il n'avait ouï parler de cette cachette.

Au même instant, il entendit la voix de son père :

— Auguste, disait Bonvous, attire Rouget jus-

qu'ici. Tu vas le faire glisser vers moi.

Auguste traîna le braconnier jusqu'à l'étroit orifice. Bonvous saisit les couvertures d'une main ferme et, en une minute, le paquet disparut à son tour.

— Maintenant, dit encore Bonvous à son fils, imite-moi et rejoins-nous.

Enchanté de ne pas rester en arrière, le jeune homme passa de l'autre côté du mur, et dans l'obscurité la plus profonde, se heurta contre son père, en frémissant de la tête aux pieds.

— Ne crains rien, dit Bonvous, et range-toi. Je vais refermer.

Le fermier se baissa, on entendit le bruit d'une pierre qui tournait sur elle-même et venait rejoindre le mur.

— Maintenant, dit Bonvous, nous pouvons être tranquilles.

Et tirant de sa poche des allumettes et une chandelle, il éclaira subitement leur retraite.

C'était un très-étroit passage entre deux murs, qui, dans la pensée d'Auguste et de tous les habitants de la ferme, ne devaient en faire qu'un.

Un de ces murs ayant failli s'écrouler l'année précédente, maîtresse Bonvous avait voulu appeler un maçon, mais son mari s'y était énergiquement opposé, et avait lui-même réparé les fissures.

Auguste comprenait maintenant pourquoi son père n'avait pas voulu faire connaître la retraite

mystérieuse dans laquelle il cachait le braconnier. De pareilles cachettes peuvent être précieuses en temps de guerre ou de révolution, mais à la condition de demeurer ignorées du public.

En même temps, le jeune homme se sentait fier de la confiance que son père lui témoignait pour la première fois.

L'étroit couloir allait en s'élargissant vers l'ouest, et à son extrémité formait une espèce de chambre triangulaire. Auguste fut au comble de l'étonnement en apercevant un petit lit élégant, à pieds tournés, un vieux fauteuil dont les tapisseries étaient à demi-ronçées, et une chaise qui n'avait plus que trois pieds.

Bonvous disposa la chandelle dans un angle du mur, et détacha les couvertures. Puis, son fils et lui enlevèrent Rouget et le déposèrent sur la pailasse du lit, en jetant sur lui les couvertures.

Rouget ouvrit un instant les yeux et les referma aussitôt. La fièvre augmentait.

— Attends-moi un instant, mon fils, dit Bonvous. Je vais aller chercher ce qui nous manque.

Le fermier revint sur ses pas, repassa par l'ouverture, traversa l'écurie et revint au logis où il prit des draps, un oreiller et l'inflation de tilleul. Il sourit légèrement en apercevant l'eau-de-vie restée sur la table, mais il ne crut pas utile de s'en servir.

Avant de retourner auprès de Rouget, il inspecta la maison : chacun dormait dans son lit. Le si-

» Déclare qu'elle ne prétend nullement contester la légitimité des manifestations ouvrières sur la voie publique, dès l'instant qu'elles peuvent aboutir à une action révolutionnaire efficace ;

» Elle proteste, en outre, contre les mesures policières et militaires prises par un gouvernement provocateur et contre les arrestations dont ce meeting a été le prétexte. »

Ainsi que nous l'avons dit, les mesures prises par le gouvernement, arrestations préventives et mouvements de troupes, rendaient impossible toute tentative anarchiste. Les ouvriers l'ont compris et ont laissé aux fonctionnaires de la République l'odieuse mesure qui avait le caractère indéniable d'une gigantesque provocation.

\*\*\*

Un certain nombre des individus arrêtés par la police, à l'occasion de l'affaire de la place de l'Opéra, ont comparu avant-hier devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'outrages aux agents.

Ils ont été condamnés : Godefroy, à deux jours de prison ; Ludeau, à six jours ; Jourdy, à huit jours ; Banil, à huit jours ; Manny, à 50 francs d'amende ; Pruvost, à quinze jours ; Ulrich, à quinze jours. Ce dernier déclare qu'il est anarchiste et qu'il est heureux d'être frappé par la justice bourgeoise.

## LES INSTITUTEURS.

Les instituteurs honnêtes commencent à se révolter contre le joug des lois républicaines et de la faction dont ils sont les instruments. Ils écrivent aux journaux, bien entendu sous le voile de l'anonyme ; mais leurs plaintes ont un accent de sincérité qui supplée largement à la signature. Un instituteur écrit à un de nos confrères de province :

« Les journaux et le parti républicain affirment chaque jour que nous devons être bien satisfaits des nouvelles lois sur l'instruction primaire. A les entendre, nous serions les plus heureux des fonctionnaires, et nous devrions à la République de plus gros émoluments, une indépendance plus grande et dans la commune une prépondérance qui nous manquait.

» La vérité est que notre tâche est devenue plus rude, notre position plus difficile et plus précaire, nos charges plus lourdes et nos ressources plus restreintes.

» La vérité est que nous vivons inquiets, préoccupés, espionnés, toujours menacés d'être dénoncés et sacrifiés aux haines raciales.

» On a un peu augmenté nos traitements, mais pas au point de compenser la perte de notre part dans les rétributions scolaires.

» On nous a ôté plus du double de ce qu'on nous a donné en rendant l'instruction gratuite.

» Gratuite elle l'était pour tous ceux qui n'avaient pas le moyen de la payer.

» En la faisant obligatoire, on n'a pas ajouté un seul élève à nos classes.

» En hiver, tous les enfants du village y venaient, ils y viennent encore. En été et pendant la saison des récoltes, je défie les maires, les inspecteurs, recteurs et préfets de les contraindre à s'y rendre.

» Nos ressources ont donc diminué au lieu d'augmenter.

» Autrefois, nous avions le droit de chanter au lutrin, et nous recevions ainsi une somme de cent à deux cents francs. Ce petit bénéfice nous est enlevé.

» On veut bien que nous soyons greffiers de la commune et serviteurs du maire et de l'adjoint ; mais servir Dieu publiquement nous est interdit.

» Autrefois, nous restions étrangers aux luttes politiques, nous étions de toute la population ; maintenant la commune est divisée en deux camps. On se défie de nous ; la moitié des habitants nous considère comme des aspirants et des ennemis.

» Et les programmes, monsieur ! Si je voulais m'étendre sur ce sujet, je vous démontrerais clair comme le jour que, dans trois ans d'ici, nos élèves sauront peut-être chanter des chansons, mais qu'ils ne sauront plus lire, ni écrire, ni compter, parce qu'on nous arrache lambeau par lambeau le temps nécessaire pour leur apprendre, et qu'on substitue des connaissances superficielles dont ils n'auront jamais à faire usage.

» On a rendu obligatoire l'enseignement de l'agriculture, mais on a oublié de nous donner le temps d'en parler.

» Enfin, les connaissances que l'on réclame sont tellement variées et nombreuses, que nous devons nous avouer incapables de les posséder toutes.

» Mais ce qui rend notre situation intolérable, c'est l'espionnage incessant, odieux, dont nous sommes l'objet.

» Dans chaque canton, un de nos collègues, favori de M. le député et de l'inspecteur, nous épie, nous surveille et nous dénonce.

» Si nous serrons la main à un réactionnaire, si nous entrons dans son domicile, si nous ne faisons, en tout, cause commune avec la coterie radicale de notre village, nous voilà immédiatement signalés comme suspects, comme hostiles à la République.

» Ce qu'il y a de non moins révoltant, c'est que l'avancement n'appartient plus au plus digne, au plus laborieux, au plus méritant, mais au plus républicain ; à celui qui s'est le mieux transformé en agent électoral, qui a le mieux servi les intérêts et la cause du député.

» Vous comprenez à merveille que, dans cette situation fort triste, nous appellions de nos vœux la chute de la République et que nous ne soyons nullement satisfaits.

» Je vous aurais bien volontiers donné oralement tous ces détails, mais si je vous approchais, je serais immédiatement dénoncé. J'aime mieux vous écrire.

» Votre bien dévoué, X... »

C'est ainsi que le gouvernement, par ses mesures tyranniques, s'aliène de jour en

lence le plus complet régnait partout.

Quelques minutes après, Rouget était proprement couché sur des draps blancs, et trois couvertures le protégeaient du froid. D'ailleurs, le voisinage des animaux et l'épaisseur des murs maintenaient dans la chambre une douce chaleur.

Bonvous s'assit alors dans le fauteuil et Auguste au pied du lit.

— Mon enfant, dit le fermier, il faut que je te donne quelques explications. Tu es d'âge à les comprendre. Comme tu le vois, j'ai confiance en toi. Si tu me trahissais...

Auguste fit un geste énergique. Bonvous sourit, et fier de son fils, lui tendit les bras.

— Oui, j'ai tort, dit-il ; je sais bien que tu ne me trahiras pas. Il est inutile de faire des menaces, n'est-ce pas, mon enfant ?

— Mon père, dit Auguste, dans les yeux duquel brillait une larme joyeuse, vous savez bien que je porte votre nom.

A cette réponse antique, le fermier, tout ému, passa la main sur son front et leva les yeux comme pour remercier Dieu de l'avoir béni dans ses enfants. Puis, il fit signe à son fils de s'asseoir de nouveau, et reprenant son calme habituel :

— Cette cachette, dit-il, a servi pendant la Révolution. Ton grand-père a caché là d'abord un prêtre, qui y mourut, puis un chouan qui y passa près d'une année, et finit tristement... en même

temps que ton grand-père.

C'est une sombre histoire... comme il y en eut tant en ce temps-là.

Auguste, extrêmement intrigué, n'osait interroger son père, mais ses yeux parlaient pour lui.

Bonvous sourit :

— Tu veux que je te la raconte, n'est-ce pas, mon fils ? Après tout, bien qu'elle soit triste, il faut que tu la connaisses. C'est un des meilleurs souvenirs de la famille, et les exemples du passé doivent servir pour l'avenir.

Bonvous recueillit un instant ses souvenirs, puis il interpella brusquement son fils :

— As-tu entendu parler de Saint-Martin ? demanda-t-il.

Auguste fit un signe négatif.

— Quoi ! s'écria Bonvous ; ces grands souvenirs sont déjà effacés ! Comme on oublie vite, aujourd'hui !

Puis, reprenant son attitude calme :

— Saint-Martin, mon enfant, était un chef royaliste qui, de son vrai nom, s'appelait Guittet et commandait nos communes au temps de la grande guerre. C'était un ami intime de ton grand-père, un vaillant homme et un habile capitaine, renommé dans tout le pays. En ce temps-là, mon fils, on se battait, on se tuait partout, les uns pour la Révolution, les autres pour la Religion.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

jour ses plus humbles servants. Nul doute, en effet, que la plupart des instituteurs ne partagent les sentiments exprimés plus haut ; mais on sait, avec le système inquisitorial que nous possédons, combien la prudence est nécessaire !

La R. F. n'a rien fait pour les instituteurs de la jeunesse ; s'en souviendront-ils, lorsque le moment de se prononcer pour ou contre elle, sera enfin venu ?

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 février.

L'activité est aussi grande que la veille, et ce sont toujours les mêmes valeurs sur lesquelles se portent les spéculateurs.

Le marché des rentes françaises est encore plus mouvementé que dans les séances précédentes. Le 3 0/0 monte à 81.02, l'amortissable se cote à 82.80, le 4 1/2 est en reprise à 109.52.

Parmi les Sociétés de crédit, nous enregistrons la hausse marquée qui se produit sur les actions du Crédit Foncier qui s'élèvent à 1,332.50. Cette Société de premier ordre est du reste une de celles qui profitent de l'amélioration de nos rentes.

Les actions de la Banque d'Escompte se négocient à leurs cours d'hier avec tendances accentuées à la hausse.

La Société Générale est invariable. La fermeté se maintient sur les actions Rio-Tinto.

Les Chemins Méridionaux ont donné lieu à des demandes très-actives, ils se sont avancés à 678.

Le Suez a inscrit le cours de 1,927 fr., il finit à 1,913.75.

Après un début excellent et des achats nombreux qui avaient fait monter l'Italien à 97.70, ce fonds d'Etat est un peu plus faible en clôture à 97.45, néanmoins nous engageons nos lecteurs à mettre ce titre en portefeuille.

Les chemins de fer français accusent une bonne fermeté : le Midi à 1,170, l'Orléans à 1,365, le Nord à 1,675, le Lyon à 1,270, l'Est à 790, l'Ouest à 857.50.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. Jules Brevet, notaire, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Vihiers, en remplacement de M. Graury, démissionnaire.

### LE GÉNÉRAL DE CALLIFFET.

Quelques-uns de nos confrères ont annoncé, dit le *Temps*, que M. de Galliffet serait très-prochainement appelé au commandement du 9<sup>e</sup> corps d'armée. Nous croyons savoir que toutes les nouvelles répandues à ce sujet sont au moins prématurées.

M. le général de Galliffet, forcé de suivre un assez long traitement pour faire soigner une ancienne blessure, a, paraît-il, le désir de ne reprendre que l'an prochain seulement un commandement actif. Le commandement du 12<sup>e</sup> corps peut, dès à présent, être considéré comme vacant.

La République a si bien dilapidé les finances publiques qu'elle en est réduite à faire argent de tout.

On sait que la commission de l'armée a accepté le principe d'une taxe militaire qui sera payée par les dispensés du service actif en temps de paix et même par les exemptés pour infirmité.

Elle s'occupe aujourd'hui de trouver les bases de ce nouvel impôt et inclinera à les trouver dans la cote mobilière ; ce qui ne l'empêchera pas de rechercher pour chacun des impossibles quelle serait sa situation pécuniaire.

Il est douteux que l'établissement de cette nouvelle charge financière contribue à relever les actions de la République. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'enrichira pas les contribuables.

### LOUDUN.

Le 5 février, on a arrêté, à Loudun, un sieur Eugène D..., 49 ans, né aux environs de Montreuil-Bellay, prévenu de menaces de mort sous conditions.

### TOURS.

Lundi soir, vers 7 heures 1/2, un accident est arrivé avenue de Grammont, entre le tramway et un fiacre.

Le nommé Sorbe, conduisant le fiacre n° 90 venant de la place du Palais-de-Justice, se heurta dans la voiture du tramway. Dans le choc, le fiacre s'est en partie brisé.

Trois personnes se trouvaient dans la voiture, une seulement a été blessée à la bouche. (Indépendant.)

Dernièrement, la poudrerie d'Angoulême congédiait 49 ouvriers. Cette semaine, elle en renvoie encore 37.

Depuis trois mois, les travaux de l'école normale d'instituteurs sont suspendus parce que les fonds promis par l'Etat, pour leur exécution, ne peuvent être payés.

Partout le chômage augmente. Le nombre des ouvriers sans travail s'accroît, même dans les établissements de l'Etat. Les misères deviennent de plus en plus grandes.

Que fait le gouvernement pour atténuer cette douloureuse situation ? Rien, rien.

Le *Journal du Cher* annonce que, depuis lundi dernier, la verrerie de Vierzon-Forges a éteint ses feux et congédié ses ouvriers, qui vont se trouver sur le pavé et la plupart sans ressources.

Nouvelle preuve de la fameuse prospérité promise par la République.

Toujours à propos de la prospérité que la République nous a promise.

La *Sarthe* dit que les ouvriers de la fonderie de Saint-Pavin, employés à l'ébarbage des coussinets, viennent d'être prévenus que leurs salaires allaient être diminués d'environ 25 0/0.

Un certain nombre d'ouvriers qui ne veulent pas accepter la réduction, se disposeraient à quitter l'usine.

Un terrible désastre vient de frapper le chef-lieu d'un des cantons de l'Orne, et ses environs.

M. Leroy, banquier escompteur à Trun, vient de suspendre ses paiements, grevé d'un passif qui s'élève, dit-on, de deux millions cinq cent mille francs à trois millions. Tout le pays est dans la consternation, bien des familles devant se trouver ruinées par cet affreux sinistre.

### M<sup>lle</sup> DORIAN AU CONCERT DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Le concours de M<sup>lle</sup> Dorian a donné un éclat particulier au concert de dimanche. Il faut reconnaître que, sans doute pour faire fête à la gracieuse artiste, l'Association s'était plus à composer un programme attrayant et du goût du public, si j'en dois juger par les applaudissements qui ont éclaté, à diverses reprises, de tous les coins de la salle.

» J'arrive bien tard pour entreprendre l'éloge de M<sup>lle</sup> Dorian, après la longue série de succès qu'elle a remportés sur notre scène, et il y aurait quelque pédantisme de ma part à analyser les divers côtés de son talent, que la majorité de mes lecteurs a eu déjà mainte occasion d'apprécier. Je dois me borner à reconnaître que le public des concerts a accueilli la jeune artiste avec un vif enthousiasme, entièrement justifié par la grâce et la science que celle-ci a déployées dans l'interprétation des airs de *Lakmé* et des *Noces de Figaro*. Jamais peut-être, sur la scène, M<sup>lle</sup> Dorian n'avait mieux chanté le « Pourquoi » de *Lakmé* et rendu avec plus de vérité la teinte de sentimentalité rêveuse qui caractérise l'opéra de Delibes et lui donne un charme si poignant.

» L'air de *Chérubin*, d'une coupe exquise et d'une adorable simplicité, lui a permis de faire preuve de ses qualités plus sévères de style et aussi de ce sentiment si heureux des nuances, de cette merveilleuse entente des effets variés qui constituent son talent et la rendent artiste accomplie.

» Le succès de M<sup>lle</sup> Dorian a été considérable ; je doute qu'au théâtre même elle ait été jamais l'objet d'une ovation plus franche et plus spontanée. »

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1885.

#### NAISSANCES.

Le 30 décembre. — Roger-Maurice-Marie Guérin, route neuve d'Angers.

Le 31. — Emilie-Félicité Souchard, rue d'Orléans ; — Marguerite-Eugénie Montandon, rue de Nantilly ; — Jeanne-Luce Malaure, ruelle de Nantilly.

Le 4<sup>er</sup> janvier. — Germaine Martin, rue des Capucins.

Le 2. — Jeanne Hudeault, rue de la Croix-Verte ; — René-Victor Gagneux, rue de l'Échelle.

Le 4. — Robert Oger, quai de Limoges.  
 Le 6. — Marie-Louise Mabileau, route d'Angers.  
 Le 7. — Marie Foussard, rue de Lorraine; — Marie-Louise-Joséphine Véron, rue Beaupaire.  
 Le 9. — Louise Beaumont, montée du Fort; — Henri-Jules Robin, rue de Nanilly; — Pierre-Joseph Durant de Marouil, lilly; — Fernande-Charlotte Lebeau, rue du Bellay; — Berthe Sackmann, rue d'Orléans.  
 Le 12. — Marie-Marguerite Blaitreau, rue de l'Île-Neuve; — Georges-Amédée Daveau, rue du Poits-Neuf; — René-Auguste Rousault, rue Courcouronnes; — Ulysse Lhéault, rue de l'Île-Neuve; — Jeanne-Élisabeth Taveau, rue Saint-Nicolas.  
 Le 14. — Hélène-Émilie Thiffoine, rue d'Orléans; — Germaine Mexme, rue Saint-Jean.  
 Le 16. — Joséphine Armenou, à l'Hospice.  
 Le 17. — Andrée-Marie Grignon, rue Saint-Nicolas; — Alphonsine-Cécile Delingette, rue Haute-Saint-Pierre.  
 Le 18. — Juliette-Marie Reucherie, rue du Collège.  
 Le 21. — Madeleine-Louise Revèche, rue Bodin.  
 Le 22. — Gaston Lemesle, rue Saint-Nicolas.  
 Le 23. — Gabrielle-Louise Soulagnet, quai Saint-Nicolas; — Clément Soyer, rue de la Croix-Verte; — Auguste-Henri Robineau, île du Saulo.  
 Le 24. — Françoise Carroux, rue de la Visitation; — Alix Honorat, rue Notre-Dame.  
 Le 27. — Adrienne Nivoleau, rue du Marché-Noir.  
 Le 29. — Baptiste-Eugène Balquier, rue Notre-Dame.  
 Le 30. — William-Guillaume Dumont, à l'Hospice; — Auguste-Émile Gillet, rue de la Petite-Douve.

#### MARIAGES.

Le 7. — Eugène-Marie Beillard, cantonnier, de Distré, a épousé Marie-Louise Rochereau, domestique, de Saumur.  
 Le 12. — Maximin-Marie Gaboriau, cavalier de manège, a épousé Jeanne-Alexandrine Morcais, sans profession, tous deux de Saumur; — Constant-Charles-René Tarenne, tonnelier, a épousé Marie-Adèle-Almire Breton, couturière, tous deux de Saumur; — Eugène-Georges Hériaux, tonnelier, a épousé Pauline Chenuau, couturière, tous deux de Saumur.  
 Le 14. — Joseph-Gustave Elet, cavalier de manège (veuf), a épousé Louise Fessard, couturière, tous deux de Saumur.  
 Le 19. — Alexandre-Yves-Marie-Guillaume Hiaux, maréchal-ferrant, a épousé Joséphine-Louise Boullissière, lingère, tous deux de Saumur.  
 Le 21. — Louis-Auguste Carreau, conducteur des ponts-et-chaussées, a épousé Marguerite-Marie Delbreil, sans profession, tous deux de Saumur.  
 Le 24. — Alphonse Blandin, journaliste (veuf), a épousé Marie-Aimée Rambert, couturière, tous deux de Saumur; — Jean-

Baptiste-Lazare Béchaud, retraité, a épousé Marie-Anne Chauvet, grainetière, tous deux de Saumur.  
 Le 25. — Auguste-Alphonse Duport, garçon limonadier, de Nantes, a épousé Juliette-Marie Sapineau, sans profession, de Saumur.  
 Le 29. — Charles Gallais, cultivateur, a épousé Marie Reynelou, cuisinière, tous deux de Saumur.  
 Le 31. — Charles-François Décobert, retraité, de Brain-sur-Allonnes, a épousé Elisa Bras, lingère, de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 31 décembre. — Marie-Françoise Godineau, sans profession, 59 ans, épouse Jean Cerclais, rue de l'Abattoir.  
 Le 1<sup>er</sup> janvier. — Louis-Marie-Claude Barbier, coisiner, 39 ans, rue Brault; — Marguerite Sprecher, 3 jours, rue de l'Abreuvoir.  
 Le 2. — Jean Foulard, tailleur de pierre, 66 ans à l'Hospice.  
 Le 3. — Albert-Auguste Robin, 4 ans, rue du Chardonnet.  
 Le 4. — René-Alexis Bigarré, cultivateur, 81 ans, rue du Roi-René.  
 Le 5. — André Beaudouin, propriétaire, 57 ans, rue de la Croix-Verte; — Jean-Marie Poulin, terrassier, 40 ans, à l'Hospice.  
 Le 6. — Marie Oger, sans profession, 64 ans, épouse Alphonse Berger, rue de Bordeaux; — Jeanne Robin, journalière, 78 ans, veuve Louis Coulon, à l'Hospice.  
 Le 7. — Léon Tavilot, jardinier, 50 ans, à l'Hospice; — Marie Dubail, journalière, 74 ans, veuve Louis Lescompte, rue des Basses-Perrières.  
 Le 8. — Clelia Balducci, sans profession, 58 ans, épouse Maure Bolognesi, rue Dacier; — Jeanne Boussiron, sans profession, 84 ans, veuve François Doussain, place du Mouton.  
 Le 9. — Jeanne Pichon, journalière, 83 ans, veuve François Simi, rue Saint-Nicolas; — Hortense Bougreau, sans profession, 24 ans, épouse Paul Pianneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Charles Joly, architecte-voyer retraité, 83 ans, rue de la Petite-Douve; — Virginie Royer, sans profession, 74 ans, épouse Pierre Sapineau, à l'Hospice.  
 Le 11. — Clément-Alphonse Castanel, 6 ans, rue de Rouen.  
 Le 12. — Félix Brossard, sans profession, 70 ans, à l'Hospice.  
 Le 14. — Paul Boret, chapelier, 66 ans, rue Notre-Dame; — Laure Ferrand, journalière, 22 ans, épouse François Rat, route de Varrains.  
 Le 17. — Louis Charnod, ancien greffier de paix, 77 ans, rue du Portail-Louis; — Jean Collinet, sans profession, 75 ans, à l'Hospice.  
 Le 18. — Marie Martin, journalière, 84 ans, veuve Jean-René Gigot, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Rose-Ursule Thivault, journalière, 80 ans, veuve François Chevalier, à l'Hospice.  
 Le 20. — Louise Achard, sans profession, 70 ans, place Saint-Pierre; — Mathurin Gaschot, journaliste, 67 ans, Grand'Rue; —

Alfred Perreau, 3 mois, rue de Fenet.  
 Le 24. — Eugène Broisier, ébéniste, 37 ans, rue de Fenet; — Marie Fièvre, journalière, 64 ans, veuve Pierre Vanard, rue Saint-Michel.  
 Le 24. — Henriette Pottier, sans profession, 75 ans, veuve Nicolas Ruesche, rue de la Croix-Verte; — Michel Jacquet, journaliste, 78 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Edouard Thibault, ajusteur, 44 ans, à l'Hospice.  
 Le 27. — Virginie Rioche, sans profession, 66 ans, veuve Jacques Douau, rue Saint-Nicolas; — Adeline Vasse, 4 mois, rue de la Visitation.  
 Le 28. — Louise Caillé, journalière, 43 ans, épouse Pierre Ithamar, rue de la Visitation.  
 Le 30. — Mélanie Le Tallec, journalière, 54 ans, veuve Meunier, rue de Fenet.  
 Le 31. — Joseph-Auguste Vuillemin, tailleur, 39 ans, rue d'Orléans; — Maria Guillaume, 40 mois, rue de la Visitation; — Philomène Bourmancé, sans profession, 39 ans, épouse Jean Poirier, route de Varrains; — Henri-Jules Robin, 20 jours, rue de Nanilly.

REPAS INSTANTANÉS SANS CUISINE NI FOURNEAU. — L'ÉPICERIE CENTRALE vient de mettre en vente des conserves de *Bœuf mode*, — *Saucisses aux choux*, — *Perdreux aux choux*, — *Tête de Veau tortue*. — A chaque boîte est adapté une lampe suffisamment garnie d'esprit de vin pour pouvoir réchauffer son contenu.

#### Faits divers.

##### CATASTROPHE EN ALGÉRIE.

Les dépêches d'Algérie nous apportent le récit d'une bien triste catastrophe. Une fissure s'étant produite dans le barrage du réservoir des Cheurfa sur Fekenna, en Algérie, le barrage de Saint-Denis-du-Sig, situé en aval, n'a pu supporter la charge et a cédé à son tour. Sept personnes ont été noyées; les dégâts matériels, outre la rupture des barrages, sont assez considérables. Le pont du chemin de fer a été emporté et celui de la route coupé. Sept maisons se sont effondrées; une grande quantité de murs sont ébranlés, toutes les marchandises et le mobilier qui se trouvaient dans le rez-de-chaussée sont endommagés. Les jardins de la ville sont dévastés. Une centaine de familles sont sans abri et sans ressources. Dans la campagne, trois fermes ont été détruites. Il est impossible d'évaluer encore l'importance des dommages causés aux récoltes. Le gouverneur général a réuni le Conseil municipal pour aviser aux mesures à prendre d'urgence. Il a fait distribuer un premier secours de

5,000 fr. aux familles nécessiteuses et accordé une subvention de 25,000 fr. pour la construction immédiate d'un barrage de dérivation, destiné à alimenter Saint-Denis-du-Sig et Ougaze. En attendant l'achèvement de ce travail, l'alimentation provisoire aura lieu à l'aide d'une pompe à vapeur.

Fontainebleau (Seine-et-Marne), 12 août 1878. Par suite d'hémorrhagie, j'étais tombé dans une anémie intense. Ne pouvant supporter aucune préparation ferrugineuse, j'ai désiré essayer le FER BRAVAIS. Vous dire, Monsieur, le bien-être que j'ai éprouvé, n'est pas chose croyable; je dors, je mange, je marche, et ma pauvre figure annonce la vie. Jugez si je me trouve heureuse depuis si longtemps que je souffrais. Veuve FORTIER. Dans toutes les pharmacies. Brigez la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 12 février.

Le Maître de Chapelle, opéra-comique en 1 acte, musique de Paer.

LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Samedi 14 février.

La Princesse Jaune, opéra, musique de Camille Saint-Saëns.

#### Cirque-Théâtre d'Angers.

Vendredi 13 février.

CONCERT ANNUEL donné par M. Gustave LELONG, avec le concours de M<sup>lle</sup> Dorian, M<sup>lle</sup> Dupouy, M. J. Piedeleu, violoniste, MM. Grandville, Dechesne, Naveu, Gorin, l'Orchestre et les Chœurs de l'Association Artistique et la Fanfare de M. le marquis de Foucault.

Une bonne action. — Un cultivateur des environs de Roubaix souffrait, depuis plusieurs années, de douleurs d'estomac et d'irrégularité dans la circulation du sang. La cause réelle du mal semblait échapper à l'examen et les traitements divers subis par le malade n'avaient donné aucun résultat. Le mal s'aggravait chaque semaine, chaque jour même, et sa vie était compromise. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, ayant appris ce cas désespéré, persuada au malade d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers. Plusieurs cures remarquables accomplies dans des cas semblables l'avaient convaincu de son efficacité. Et en effet, en peu de temps, le malade fut soulagé, les douleurs diminuèrent, puis disparurent, et notre cultivateur put reprendre tous ses travaux, comme s'il n'avait jamais rien eu. (Prix: 4 fr. 50 la bouteille). La brochure relative à ce traitement se distribue gratuitement, dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### L'ONCLE HÉGÉSIPPE

Si j'étais faible devant Victoire, j'étais vaillant et fort devant la lutte. J'avais prudemment triomphé du découragement qui avait suivi mon dernier désastre et m'étais remis à la tâche avec une sorte de frénétique ardeur. Rien ne me rebutait, à un essai j'en faisais succéder un autre, je tentais toutes les voies, mais les combinaisons les mieux préparées trahissaient mes efforts et je calculais avec effroi le temps qu'il me faudrait attendre avant d'arriver au but que je poursuivais. J'avais réalisé quelques économies, mais bien faibles encore, quand le hasard me vint en aide. Je reçus la visite d'un camarade de régiment; nous causâmes du passé, évoquant les souvenirs de la vie militaire. « Tu te rappelles le colonel Morier? me dit-il brusquement. — Parfaitement. — Tu ne sais pas ce qu'il est devenu? — Je l'ignore. » Il me regardait fixement, comme s'il attachait de l'importance à ma réponse. « Je puis te donner de ses nouvelles, reprit-il. Il fut fait prisonnier à la fin de la bataille de Leipzig; rendu à la liberté après la guerre, il est mort de ses

blessures à l'hôpital de Strasbourg.

— Ah! le colonel Morier est mort, répondis-je tout rêveur, c'est fâcheux, c'était un brave homme.

— J'étais à l'hôpital en même temps que lui, je l'ai vu peu de temps avant sa fin, il m'a dit: « Si tu vois Hégésippe, annonce-lui ma mort et rappelle-lui que tout lui appartient. » Je n'ai pas compris ce qu'il voulait dire, et toi?

— Peut-être. »

Nous restâmes quelques instants sans échanger une parole; mon camarade rompit le premier le silence:

« Ce qu'il y a d'étonnant, reprit-il, c'est qu'on n'a trouvé aucune valeur aux mains du colonel, et cependant il était riche; tu dois te rappeler cette ville que l'armée française avait livrée au pillage; il arracha un seigneur allemand à des soldats ivres qui l'avaient déjà à moitié tué; on prétendit alors que celui-ci avait, avant d'expirer, légué des sommes considérables au colonel, l'en souviens-tu? — Je me rappelle, en effet, tous ces détails. — Et tu ne sais rien de plus? — C'est mon affaire. — C'est juste, mais tu ferais peut-être mieux de parler, nous y trouverions tous les deux notre compte. »

Il chercha à obtenir de moi des explications, je restai impénétrable, et nous nous quittâmes peu

satisfait l'un de l'autre.

Voici le fait dont il voulait m'arracher le secret:

Nous étions à la veille de la bataille de Leipzig, qui s'annonçait sous les plus tristes auspices, puisque nous allions avoir les forces de l'Europe presque entières sur les bras. Le colonel Morier, auquel j'avais eu le bonheur de sauver la vie quelques jours auparavant, me prit à l'écart:

« J'ai de sombres pressentiments, me dit-il; demain beaucoup d'entre nous manqueront à l'appel, et je serai peut-être du nombre. Si je meurs, je ne veux pas que nos ennemis profitent de ce que je possède, veux-tu m'aider à le cacher quelque part? Dans le cas où l'événement ne justifierait pas mes prévisions, je le retrouverai; si je succombe, ce sera pour toi. »

Je voulus combattre ces tristes pressentiments, mais j'ai remarqué que ceux qui à tort ou à raison les éprouvent la veille d'une bataille ne se laissent jamais convaincre. Il me conduisit à sa tente, où il prit une lourde cassette chargée d'or, de papiers et de bijoux, puis nous descendîmes le cours de l'Elster. La nuit était épaisse, les feux du bivouac brillaient de distance en distance, les voix des sentinelles se répandaient de temps à autre.

Au moment où nous atteignions le point extrême des lignes françaises, il fallut nous faire reconnaître par une sentinelle avancée qui, après une pre-

mière sommation, menaçait de faire feu sur nous; c'était précisément le camarade qui venait de causer avec moi et qui avait conservé le souvenir de cette marche mystérieuse dans les ténèbres.

Nous atteignîmes un endroit où la rive de l'Elster était escarpée, les bords rocailleux, un massif d'aunes rabougries penchait ses branches dans les eaux noires de la rivière. C'est là que je creusai un trou que je dissimulai ensuite soigneusement après y avoir enfeu le trésor du colonel.

Depuis, cet incident était sorti de ma mémoire, et je n'avais pas cherché à savoir si le colonel était encore au nombre des vivants. Maintenant je regardais comme une bonne fortune providentielle cet héritage dont j'étais le légitime possesseur et que j'allais pouvoir partager avec Victoire.

Je lui fis part d'un voyage que j'allais entreprendre, en lui laissant entrevoir de brillantes espérances; mais dans la crainte d'une déception nouvelle, je ne précisai rien. Elle m'écoutait avec un sourire incrédule. Sa cousine, la femme du chef d'escadron Ducros, passa alors devant la fenêtre somptueusement vêtue. Un nuage d'amère tristesse se répandit sur les traits de ma fiancée.

« Patience, pensai-je en moi-même, le moment n'est pas loin où la vue des dames les plus riches de la ville ne provoquera chez elle aucune comparaison pénible. »

(A suivre.)

L. COLLAS.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 16 février 1885, à 1 heure après midi.

A Saumur, place de l'Arche-Dorée, au domicile de M. FOURNÉE,

**DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS**  
Ci-après.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, filtres, paravent, bouteilles et fûts vides, balance avec série ;

Bahut, buffet à deux corps, tables rondes, guéridon, table de cuisine, chaises, fauteuils, glaces, pendule, rideaux et volumes ;

Bois de lit, coiffes, traversins, oreillers, couvrepiéds, secrétaire Louis XVI à dessus de marbre, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(136) CH. MILLION.

Études de M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Léveés, et de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire aux Rosiers.

## VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 15 février 1885, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> DEGRETZ et GUYARD, au lieu du Radouet, commune de Saint-Martin-de-la-Place, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté Guillon-Chevré.

On vendra notamment :

Lits complets, armoires, buffets, batterie de cuisine, chaises, tables, linge de ménage de toute sorte, garde-robe d'homme et de femme, outils aratoires et de jardinage, un rouleau et sa monture, une charrette à cheval et un tombereau, herbes en bois et en fer, pressoir et accessoires, fûts de barriques et de quarts, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme nourrice.

S'adresser à Pœuvigne, commune de Villebernier. (79)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
Place du Roi-René,  
**MAISON, JARDINS**  
ET VASTES  
**MAGASINS**  
Présentement occupés par M. Rattier.  
S'adresser à M. LAIR, à Blois.

**MAISON A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**8 PIÈCES** avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.  
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

**A VENDRE**  
**BOUTEILLES CHAMPENOISES**  
Double renforcées, 80 centilitres  
S'adresser à M. Charles JADRAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

**A VENDRE**  
Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.  
S'adresser à M. Léon TOUBET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

**Magasins de la Glaneuse**  
**MAISON E. SABATIER**  
51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53  
**SAUMUR**  
On demande deux **apprêteuses** et une **apprentie** pour les **MODES**.  
Conditions avantageuses.

Construction d'appareils de Chauffage  
EN TOUS GENRES  
**OURTOULE-MARTRES**  
FUMISTE  
28, rue Brault, Saumur.  
Spécialité de Calorifères  
Cheminées marbre, faïence et tôle.

**ON DEMANDE à acheter de suite UN CHIEN**  
Terrier et Rattier, ou autre race, bon de garde.  
S'adresser au bureau du journal.

**A Vendre ou à Louer**  
**VASTE MAISON**  
Place Saint-Pierre.  
S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

**A LOUER**  
**Petit Château**  
MEUBLÉ OU NON.  
S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

**Pêche de l'Étang de Marson**  
Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

**LA FEMME ET LA FAMILLE**  
Journal des jeunes personnes  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD  
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

**ABONNEMENTS :**  
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.  
Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.  
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.  
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Et d'Agriculture progressive réunis  
28<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**A VENDRE**  
Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.  
S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

**CIDRES**  
M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.  
Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

**A VENDRE**  
**Pommes de terre**  
Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1<sup>re</sup> qualité.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
**ATELIER DE MENUISERIE**  
Dans les environs de Saumur  
Bonne clientèle.  
S'adresser au bureau du journal.

**ANGLETERRE**  
**VINS** Maison importante avec caves pitaves et voyageurs, accepterait représentation d'une première maison de Saumur. Ecrire W. W. (stationers), 35, Throgmorton-Street, London. (101)

**Crédit à tout le Monde**  
PAR  
**L'ÉPARGNE POPULAIRE**  
Maison de Vente à Crédit par Abonnement  
ADMINISTRATION ET MAGASINS  
3 et 5, Rue Plantagenet. — DÉPOT, 4, Place Cupif.  
**ANGERS**  
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS  
**SAUMUR**

**ON NE TOUSSE PLUS** si on sucède **Bonbons Gramont** au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les inhaler, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Réglisses, Fin et Codéine, etc. — Les Bonbons du D<sup>r</sup> Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX : la Boîte 1 fr. 75. — Dépôt : 11, rue de la Harpe, Paris. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D<sup>r</sup> GRAMONT.  
A Saumur, pharm<sup>ie</sup> GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharm<sup>ies</sup>.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 75	81 10	Est	790	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	524
3 % amortissable	82 90	82 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1275	1269 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	515	Est	382	382
4 %	107 40	107 40	Midi	1168 25	1167 50	— 1865, 4 %	520	519 50	Midi	380	379 50
4 1/2 %	109 40	109 40	Nord	1875	1870	— 1869, 3 %	405	404	Nord	396	390
Obligations du Trésor	511	511	Orléans	1365	1370	— 1871, 3 %	396	397	Orléans	384	382 75
Banque de France	5150	5150	Ouest	860	865	— 1875, 4 %	520	520	Ouest	388	381
Société Générale	480	481 25	Compagnie parisienne du Gaz	1580	1580	— 1876, 4 %	519 50	520	Paris-Lyon-Méditerranée	381	385
Comptoir d'escompte	917 40	985	Canal de Suez	1910	1915	Bons de liquid. Ville de Paris	539	528	Paris-Bourbonnais	385	388
Crédit Lyonnais	543 75	545	C. gén. Transatlantique	492 50	492 50	Obligations communales 1879	459 75	440	Paris-Bourbonnais	385	388
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1325	1328 75				Obligat. foncières 1879 3 %	455 50	455 50	Canal de Suez	576	575 50
Crédit mobilier	267 50	270				Obligat. foncières 1883 3 %	363 50	364			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR							
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Direct.	Matin	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.			
3	—	8	—	—	—	Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	—	11	—	—	—	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—
9	—	14	—	—	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 36	2 16	5 28	8 54	—
12	—	17	—	—	—	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 53	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
15	—	20	—	—	—														
18	—	23	—	—	—														
21	—	26	—	—	—														
24	—	29	—	—	—														
27	—	32	—	—	—														
30	—	35	—	—	—														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.